**Lettre de mission apprentissage**

**Maison départementale de l’autonomie - service Appui à la scolarisation, à l'emploi et orientation médico-sociale**

**licence professionnelle Intervention sociale et accompagnement de publics spécifiques**

**à l’université d’Angers**

Le maître d'apprentissage sera Anaïs Coulon, adjointe au chef de service.

**Présentation des motivations du maître d'apprentissage :**

Au cours de l'accompagnement de l'apprenti, le maître d'apprentissage pourra faire partager son savoir, sa réflexion et son expérience. La réflexion autour des situations sera partagée autour d’une équipe pluridisciplinaire. Le maître d’apprentissage accompagnera l'apprenti dans une réflexion scientifique mise en lien avec un projet d'institution dans un contexte de changements : inclusion scolaire, changement de paradigmes (famille considérée connue « expert » et prise en compte du projet de vie), formation des professionnels, nouvelle méthode d'accompagnement (exemple : comportementaliste ou autre méthode préconisée par la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) et la Haute autorité de santé, prise en compte de la guidance parentale.

**Missions confiées :**

L'apprenti sera invité à participer à des équipes pluridisciplinaires (l'Evaluation, des Commissions des droits de l'autonomie des personnes handicapées ainsi qu'à des réunions de synthèse. Il sera accompagné pour travailler sur des situations individuelles complexes (orientation cible/orientation alternative, réponse accompagnée pour tous (RAPT)...) très chronophages mais sources de réflexion et d'évolution des pratiques. Il participera à la mise en place de pratiques innovantes conformément aux directives données par les pouvoirs publics en faisant participer l'usager et sa famille. Dans ce cadre il pourra être amené à mobiliser des établissements et services médico-sociaux (ESMS), des professionnels en libéral, le pôle de compétence et de prestation externalisée (PCPE), les services d'accompagnement innovants. . .

**Modalités d'accompagnement de l'apprenti :**

Le maître d'apprentissage accompagnera le stagiaire dans sa pratique (découverte de l'organisation, du fonctionnement et des pratiques du service), puis en binôme avec les évaluateurs-coordonnateurs de service sur des équipes pluridisciplinaire d’évaluation (EPE), commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et réunions de synthèse.

L'apprentissage sera donc progressif : d'abord en observation de la pratique de l'évaluateur-coordonnateur. Puis sur la mise en œuvre des différentes missions sous l'observation de l'évaluateur-coordonnateur, et enfin sur la réalisation de tâches simples, puis complexes (sous le contrôle du maître d'apprentissage).

Le maître d'apprentissage ira à la rencontre de l'établissement de formation pour répondre aux modalités d'accompagnement et aux objectifs pédagogiques à atteindre.

Il pourra également participer à une formation de maître d'apprentissage si besoin.